

Date de la séance
Le 10 mai 2023

Date de convocation
Le 02 mai 2023

Date d'affichage
Le 02 mai 2023

Nombre de conseillers

En exercice	29
Présents	20
Procurations	07
Absents	02
Votants	27

N° 23 D 31

**OBJET : Révision
des tarifs Culture
2023 / 2024**

Acte publié le 12 mai 2023

Transmis en Préfecture
le 12 mai 2023

Certifié exécutoire (article
L.2131-1 du Code Général
des Collectivités Territoriales)
Le Maire



Délai de recours :
2 mois à compter de la date
de publication

Voie de recours : Tribunal
Administratif de Versailles
(articles R.421-1 et R.421-5 du
Code de Justice Administrative)

L'an deux mille vingt-trois,

Le dix mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Anne-Marie MALAIS, Mélanie FAIVRE, Marie-José DE CARVALHO, Christine PREAUD, Patricia NOËL, Agnès DURFORT, Lamiaa BAYH, Magalie BURON PELLAUMAIL, Manon LESAULNIER, Sandrine LATORRE,

MM. Yann PERRON, Michel PEZET, Jean-François BRICOURT, Rhamid HACHEMI, Antonio MACEDO, David GODDE, Sébastien COUVET, Frédéric VEISS, Arnaud DAOUDAL, Arnaud VERNERET,

Procurations : M. Jackie SCHINZEL à M. Yann PERRON
Mme Marjolaine GROLLEAU à Mme Agnès DURFORT
M. Romano MOSCETTI à Mme Anne-Marie MALAIS
M. Jean-Claude HENNEQUIN à M. Michel PEZET
M. Laurent NERAS à M. David GODDE
M. Fabrice LALLET à Mme BURON PELLAUMAIL
Mme Murielle CHARDEY à M. Arnaud DAOUDAL

Absents : M. Jean-Luc JEANNOT et Mme Marianne BELLAIZE

Secrétaire de séance : Mme Mélanie FAIVRE

Il est rappelé que la Ville a pris option d'appliquer une politique tarifaire basée sur le principe de solidarité sociale, mettant ainsi en œuvre une grille de quotients familiaux.

La majorité des services assurés par la Ville pour ses administrés, mais également pour les usagers, est donc établie sur cette base.

Seules les tarifications des costumes du gala de danse, de la ludothèque et de la médiathèque sont établies sur une base unitaire sans application de quotients familiaux.

Le contexte financier actuel engendre une révision substantielle de la politique tarifaire en répartissant mieux les charges de centralité qui pèsent sur les seuls Gargenvillois et qui bénéficient à tous les habitants du territoire en marquant davantage une différenciation des tarifs pour les résidents et les non-résidents Gargenvillois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant pris connaissance du rapport exposant les raisons de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À la majorité,

Par 21 voix Pour, 2 voix Contre (Fabrice LALLET et Magalie BURON PELLAUMAIL) et 4 Abstentions (Christine PREAUD, Arnaud DAOUDAL, Murielle CHARDEY et Arnaud VERNERET),

Approuve l'ensemble des grilles tarifaires modifiées ci-annexées qui seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2023.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Yann PERRON



Pour Copie Conforme
La Secrétaire de séance,
Mélanie FAIVRE



TARIFS MUSIQUE

Droit d'inscription annuel gargenvillois : 16,00 €

Droit d'inscription annuel extra-muros : 32,00 €

Location trimestrielle d'un instrument : 20,00 € (caution de 250 €)

Tarif 1 (Eveil et parcours non diplômant pratique collective, instrumentale ou vocale)

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif trimestriel	Tarif annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	37,80 €	113,40 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	43,20 €	129,60 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	48,60 €	145,80 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		54,00 €	162,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	59,40 €	178,20 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	64,80 €	194,40 €
G	> à 25 572 €	30%	70,20 €	210,60 €
Extra-muros			108,00 €	324,00 €

Tarif 2 Découverte

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif trimestriel	Tarif annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	49,00 €	147,00 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	56,00 €	168,00 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	63,00 €	189,00 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		70,00 €	210,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	77,00 €	231,00 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	84,00 €	252,00 €
G	> à 25 572 €	30%	91,00 €	273,00 €
Extra-muros			140,00 €	420,00 €

Tarif 3 (Parcours non diplômant instrumental 30' et Parcours non diplômant instrumental + Formation Musicale (Niveau 3 ans FM validé))

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif trimestriel	Tarif annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	65,80 €	197,40 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	75,20 €	225,60 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	84,60 €	253,80 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		94,00 €	282,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	103,40 €	310,20 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	112,80 €	338,40 €
G	> à 25 572 €	30%	122,20 €	366,60 €
Extra-muros			188,00 €	564,00 €

Tarif 4 (Cycle 1 et/ou Cycle 2 et/ou Cycle 3 Musique)

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif trimestriel	Tarif annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	98,00 €	294,00 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	112,00 €	336,00 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	126,00 €	378,00 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		140,00 €	420,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	154,00 €	462,00 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	168,00 €	504,00 €
G	> à 25 572 €	30%	182,00 €	546,00 €
Extra-muros			280,00 €	840,00 €

En cas d'absence d'un enseignant et dans la mesure où les cours non dispensés ne pourraient pas être rattrapés, une régularisation sur facture sera effectuée selon la formule : Tarif du trimestre / nombre de cours

REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2023

Application agréée E-legalite.com

TARIFS DANSE

Droit d'inscription annuel gargenvillois : 16,00 €

Droit d'inscription annuel extra-muros : 32,00 €

Tarif 1 - Séance de danse : 1h/semaine

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif trimestriel	Tarif annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	42,00 €	126,00 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	48,00 €	144,00 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	54,00 €	162,00 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		60,00 €	180,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	66,00 €	198,00 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	72,00 €	216,00 €
G	> à 25 572 €	30%	78,00 €	234,00 €
Extra-muros			120,00 €	360,00 €

Tarif 2 - Séance de danse : 1h30/semaine

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif trimestriel	Tarif annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	63,00 €	189,00 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	72,00 €	216,00 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	81,00 €	243,00 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		90,00 €	270,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	99,00 €	297,00 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	108,00 €	324,00 €
G	> à 25 572 €	30%	117,00 €	351,00 €
Extra-muros			180,00 €	540,00 €

Tarif 3 - Séance de danse : 2h/semaine

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif trimestriel	Tarif annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	84,00 €	252,00 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	96,00 €	288,00 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	108,00 €	324,00 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		120,00 €	360,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	132,00 €	396,00 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	144,00 €	432,00 €
G	> à 25 572 €	30%	156,00 €	468,00 €
Extra-muros			240,00 €	720,00 €

Tarif 4 - Séance de danse : 3H/semaine

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif trimestriel	Tarif annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	126,00 €	378,00 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	144,00 €	432,00 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	162,00 €	486,00 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		180,00 €	540,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	198,00 €	594,00 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	216,00 €	648,00 €
G	> à 25 572 €	30%	234,00 €	702,00 €
Extra-muros			360,00 €	1 080,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Tarifs des costumes du gala de danse

1 cours hebdomadaire :	15 €
2 cours hebdomadaires :	27 €
3 cours hebdomadaires :	36 €
Plus de 3 cours hebdomadaires :	40 €

En cas d'absence d'un enseignant et dans la mesure où les cours non dispensés ne pourraient pas être rattrapés, une régularisation sur facture sera effectuée selon la formule :

Tarif du trimestre / nombre de cours ou d'heures d'enseignement par trimestre x nombre de cours ou heures non dispensés.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2023

Application agréée E-legalite.com

TARIFS MAC

Droit d'inscription annuel gargenvillois : 16,00 €

Droit d'inscription annuel extra-muros : 32,00 €

Généalogie et Philatélie

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif Annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	17,50 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	20,00 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	22,50 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		25,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	27,50 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	30,00 €
G	> à 25 572 €	30%	32,50 €
	Extramuros		50,00 €

Peinture sur soie et de fils en aiguille

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif Annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	35,00 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	40,00 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	45,00 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		50,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	55,00 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	60,00 €
G	> à 25 572 €	30%	65,00 €
	Extramuros		100,00 €

Sculpture

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	70,00 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	80,00 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	90,00 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		100,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	110,00 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	120,00 €
G	> à 25 572 €	30%	130,00 €
	Extramuros		200,00 €

Photographie

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif Annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	70,00 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	80,00 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	90,00 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		100,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	110,00 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	120,00 €
G	> à 25 572 €	30%	130,00 €
	Extramuros		200,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2023

Application agréée E-legalite.com

Dessin / peinture enfants

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif trimestriel	Tarif annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	49,00 €	147,00 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	56,00 €	168,00 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	63,00 €	189,00 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		70,00 €	210,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	77,00 €	231,00 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	84,00 €	252,00 €
G	> à 25 572 €	30%	91,00 €	273,00 €
Extramuros			140,00 €	420,00 €

Dessin / peinture adultes

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif trimestriel	Tarif annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	63,00 €	189,00 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	72,00 €	216,00 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	81,00 €	243,00 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		90,00 €	270,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	99,00 €	297,00 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	108,00 €	324,00 €
G	> à 25 572 €	30%	117,00 €	351,00 €
Extramuros			180,00 €	540,00 €

Théâtre Adultes

Tranches	Bornes Quotient Gargenville	% applicable	Tarif trimestriel	Tarif annuel
A	< ou égal à 4262 €	-30%	35,00 €	105,00 €
B	4 262,01 € à 8 524 €	-20%	40,00 €	120,00 €
C	8 524,01 € à 12 786 €	-10%	45,00 €	135,00 €
D	12 786,01 € à 17 048 €		50,00 €	150,00 €
E	17 048,01 € à 21 310 €	10%	55,00 €	165,00 €
F	21 310,01 € à 25 572 €	20%	60,00 €	180,00 €
G	> à 25 572 €	30%	65,00 €	195,00 €
Extramuros			100,00 €	300,00 €

Pour les cours de Peinture/dessin et Théâtre, en cas d'absence d'un enseignant et dans la mesure où les cours non dispensés ne pourraient pas être rattrapés, une régularisation sur facture sera effectuée selon la formule : Prix du trimestre/nombre de cours ou d'heures d'enseignement par trimestre*nombre de cours ou heures non dispensés.

La facturation sera annuelle sauf pour les sections dessins/peinture et théâtre qui sera trimestrielle

TARIFS MEDIATHEQUE

Adhérents	Tarif annuel
Mineurs, étudiants, chômeurs, handicapés	Gratuit
Habitants GPS&O de moins de 60 ans	12,00 €
Habitants GPS&O de plus de 60 ans	6,50 €
Extra-muros de moins de 60 ans	22,50 €
Extra-muros de plus de 60 ans	12,00 €

La non restitution des documents, entraîne le remboursement du prix d'achat de l'ouvrage ou, si le document n'est plus disponible dans le commerce, le prix d'achat moyen d'un ouvrage de la même collection d'après la bibliographie commerciale courante

Document imprimé : 10€

Document sonore : 15€

REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2023

Application agréée E-legalite.com

TARIFS LUDOTHEQUE

Adhésion individuelle annuelle	20,00 €
Adhésion famille annuelle	40,00 €
Adhésion extramuros individuelle	40,00 €
Adhésion extramuros famille	80,00 €

Pénalité de retard restitution location de jeu : 5,00 € par tranche de 15 jours

Dégradation ou perte du jeu : remplacement par le même jeu neuf

REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2023

Application agréée E-legalite.com

TARIFS SPECTACLES VIVANTS

Gala de l'école municipale de danse

Tarif pour une représentation de gala (enfants et jeunes de moins de 16 ans)	Gratuit
Tarif pour une représentation de gala (personnes âgées de 16 et plus)	5,00 €
Pass 2 représentations personnes âgées de 16 ans et plus	7,00 €

Le pass 2 jours permet l'accès aux représentations "enfants" (vendredi/samedi ou samedi/dimanche) ou aux représentations "ados-adultes" (vendredi/samedi ou samedi/dimanche) sur la durée du gala

Concerts et spectacles organisés par la ville de Gargenville

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Tarif adulte	0,00 €	12,00 €	16,00 €
Tarif 12/18 ans	0,00 €	6,00 €	8,00 €
Tarif enfant de moins de 12 ans	0,00 €	3,00 €	4,00 €

Les catégories sont définies en fonction du concert ou du spectacle